

Conférence de presse jeudi 2 décembre 2020

Introduction

Mesdames et messieurs,

Comme je m’y étais engagé la semaine dernière, je reviens vers vous pour vous présenter, épaulé par plusieurs membres du Gouvernement, les premiers axes de la stratégie vaccinale adoptée par la France.

Un mot au préalable sur la situation sanitaire de notre pays, qui s’améliore.

La circulation du virus continue de reculer, de semaine en semaine. Le nombre de cas positifs diminue chaque jour et nous pourrions, dans les jours à venir, passer sous la barre des 10 000 cas quotidiens en moyenne.

En conséquence, la pression sur les hôpitaux s’allège progressivement. Nous comptons hier soir 3 488 personnes hospitalisées en réanimation et je veux inlassablement redire ma vive reconnaissance à nos professionnels de santé.

La France est aujourd’hui le pays d’Europe où la baisse de la pression épidémique a été la plus forte et la plus rapide.

C’est le fruit des efforts de chacune et chacun d’entre vous, qui avez respecté les règles sanitaires, et je tiens à nouveau à vous en remercier.

C’est aussi le résultat de notre stratégie de freinage, avec le couvre-feu d’abord, puis le confinement. Ces mesures ont été, je le sais bien, dures pour nombre d’entre vous. Mais elles étaient nécessaires. Elles restent encore nécessaires.

Car la situation reste fragile. Le niveau de circulation du virus et le nombre de personnes en réanimation restent ainsi supérieurs à ce qu'ils étaient en mai dernier lorsque nous avons déconfiné.

Nous ne sommes pas encore venus à bout de ce virus et nous devons rester mobilisés.

Dès demain, les lieux de culte, à la suite de la décision du Conseil d'Etat et des discussions fructueuses que le ministre de l'Intérieur et moi-même avons conduites avec leurs représentants, pourront accueillir les fidèles avec une règle d'un siège sur trois et d'une rangée sur deux, et ce le temps du confinement.

Ce confinement va encore durer deux semaines, avant l'ouverture d'une nouvelle étape d'assouplissement le 15 décembre prochain, si la tendance actuelle se poursuit et donc si nous restons vigilants. Nous passerons alors à un régime de couvre-feu, de 21H à 6H du matin, sauf pour les réveillions des 24 et 31 décembre. Les déplacements seront totalement autorisés, France entière, sans attestation pendant la journée. Plusieurs activités, notamment dans le champ de la culture, pourront reprendre dans le respect de protocoles sanitaires stricts. Cette nouvelle étape sera encore marquée par des règles de grande prudence. C'est pourquoi les activités entraînant le plus de risques, notamment parce qu'elles favorisent le brassage et la concentration de population ou qu'elles ne permettent pas le port du masque, resteront fermées. Nous les accompagnons par des mesures économiques qui ont été renforcées.

Nous ne sortirons de cette crise que si nous avançons par étape et avec prudence. Gardons en mémoire la réalité du risque d'un rebond de l'épidémie. C'est ce que nous avons connu cet été ; c'est ce que tous les pays autour de nous ont vécu.

Il faut à tout prix éviter de revivre ce scénario à l'occasion des fêtes de fin d'année, Parce que c'est période propice aux rassemblements. Nous devons être ensemble attentifs et solidaires pour écarter le risque d'un reconfinement quelques semaines

plus tard. Sachez que les Etats-Unis, qui étaient déjà dans une situation sanitaire difficile, craignent actuellement une flambée de nouveaux cas après le relâchement observé lors des fêtes de Thanksgiving.

Comme nous l'avons souhaité avec le Président de la République, vous pourrez retrouver vos proches pour les fêtes de fin d'année pour passer ces moments précieux en famille ou entre amis. Mais cela ne veut pas dire que nous pourrons fêter Noël ou nouvel an comme les années précédentes : il nous faudra respecter les gestes barrière et toujours veiller à protéger les plus fragiles, en particulier nos aînés.

La plupart de nos voisins européens ont fixé un nombre maximum de convives à réunir pour ces réveillons, allant de 6 à 10 personnes, hors enfants, selon les pays. Il nous paraît raisonnable de vous recommander une jauge à 6 adultes sans compter les enfants. Nous avons saisi le haut conseil de santé publique pour préciser les préconisations complémentaires de prudence qu'il sera hautement souhaitable de respecter. Son avis est attendu en début de semaine prochaine.

*

Ces résultats positifs doivent être consolidés et nous permettre d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme. Cet optimisme est renforcé par le lancement, très prochain, de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

L'arrivée du vaccin est une étape très importante dans notre combat contre l'épidémie. C'est une arme supplémentaire à notre disposition qui va nous permettre de mieux nous protéger.

La mobilisation, exceptionnelle, de tous les acteurs français et mondiaux de la science et de la recherche médicale, a permis de développer ces premiers vaccins dans des délais rapides, ce qui nous permettra d'entamer la campagne de vaccination environ un an après l'apparition du virus.

Pour autant, ce délai, qui peut sembler bref au regard de la durée habituelle de développement d'un vaccin, ne signifie en aucun cas que nous nous serions précipités au détriment de la sécurité sanitaire. C'est le fruit d'une mobilisation inédite et exceptionnelle de toute la communauté scientifique mondiale pour répondre à cette pandémie elle-même inédite et exceptionnelle.

Cet effort de recherche sans précédent a porté sur plusieurs centaines de projets, fondés sur des approches ou des techniques scientifiques différentes. Si tous ces projets n'aboutiront évidemment pas, beaucoup ont avancé suffisamment pour constituer des candidats sérieux, dont certains sont engagés dans leurs premières phases d'essais cliniques.

Nous entendrons dans un instant le professeur d'immunologie Alain FISCHER qui nous présentera les différents vaccins en cours de développement, leurs différences technologiques et médicales, ainsi que les processus d'évaluation qui précèdent leur autorisation de mise sur le marché.

Dans les tout prochains jours, et en toute hypothèse avant le 29 décembre 2020, l'agence européenne du médicament se prononcera sur l'autorisation de mise sur le marché des deux premiers vaccins, les plus avancés : le vaccin Pfizer/BioNtech et le vaccin Moderna. Cette autorisation européenne obtenue, c'est une autorité sanitaire française, la Haute Autorité de Santé, qui se prononcera. Ces étapes constituent des garanties indispensables pour commencer à nous faire vacciner en France.

Les questions que vous vous posez sont nombreuses et c'est normal. Est-ce que ces vaccins sont sûrs et efficaces ? Y en aura-t-il assez pour tout le monde ? Qui sera prioritaire pour l'accès aux premiers vaccins ? Où pourra-t-on se faire vacciner et par qui ? Et certainement bien d'autres questions encore.

Nous essaierons de répondre à ces questions qui sont toutes importantes et légitimes. Certaines dépendent de décisions d'autorités scientifiques indépendantes, françaises et européennes.

Ainsi :

- la décision d'autoriser ou non un vaccin ne relève pas directement du gouvernement mais appartient aux autorités scientifiques indépendantes qui sont en charge de l'évaluation des produits de santé.
- autre exemple, le choix des personnes qui devront être vaccinés en priorité n'incombe pas au Gouvernement mais à la Haute autorité de santé qui s'est d'ailleurs prononcée en début de semaine, sur la base d'une expertise indépendante que nous entendons évidemment respecter.

Quelle est la responsabilité de l'Etat ? Que tout vaccin mis sur le marché ait bien reçu toutes les autorisations nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire des Français. De garantir que les vaccins autorisés arrivent rapidement et dans le cadre d'une logistique efficace ; elle est que l'ensemble des professionnels de santé concernés soient mobilisés dans le champ de leurs compétences ; elle est que les publics prioritaires puissent accéder au vaccin dans des conditions de simplicité, de sécurité et de transparence qui préservent notamment leur capacité à savoir et donc à décider.

Le début de la vaccination est désormais une question de semaines, mais nous nous préparons depuis déjà plusieurs mois à cette échéance.

1/ Notre premier objectif a été de garantir que la France aura suffisamment de vaccins le moment venu.

C'est la raison pour laquelle nous nous y sommes pris très en avance.

Plusieurs candidats vaccins avaient été identifiés dès juin comme ayant des chances de réussir. La France a proposé dès le printemps dernier à ses partenaires européens

d'acquérir ces vaccins ensemble, pour peser plus fort dans les négociations avec les laboratoires et pour éviter la logique du « premier arrivé, premier servi ».

Une task-force européenne a ainsi été mise en place dès juin 2020 pour acquérir ces vaccins. Un remarquable travail a été conduit au niveau européen, qui a aujourd'hui permis de signer 6 contrats d'approvisionnements et qui se poursuit. Il témoigne de la capacité des partenaires européens à unir leurs efforts et leurs compétences au bénéfice des citoyens européens. Grâce à ce travail : les prix sont les mêmes pour tous les pays ; les vaccins livrés à chaque pays arrivent au même moment et pour des quantités fixées au prorata de la population (15 % pour la France).

La France disposera d'un potentiel de 200 millions de doses ce qui permettrait de vacciner 100 M de personnes puisque le vaccin nécessite à ce jour 2 injections à quelques semaines d'intervalle.

C'est plus que nos besoins, ce d'autant que tout le monde ne souhaitera pas être vacciné, mais c'est la marge de sécurité que nous prenons car certains des vaccins en cours de développement pourraient ne pas obtenir in fine leur autorisation et qu'un taux de perte doit être pris en compte. Or comme je l'ai dit, notre premier objectif est de garantir que la France ait suffisamment de vaccins pour sa population. Et évidemment, et c'est un autre atout des négociations conduites au niveau européen, nous ne paierons à la fin que ce qui nous sera effectivement livré.

La vaccination sera gratuite pour tous et le gouvernement a budgété à cette fin 1,5 milliard d'euros dans le budget de la sécurité sociale pour 2021.

Agnès Pannier Runacher et Clément Beaune préciseront tout à l'heure cette stratégie d'acquisition des vaccins.

2/ Notre deuxième objectif est de vacciner en priorité les personnes pour lesquelles le virus du COVID est le plus dangereux. C'est un impératif de santé publique.

Une dizaine de vaccins devrait arriver sur le marché entre fin décembre et cet été. Mais comme je l'ai indiqué, seuls deux d'entre eux seront disponibles au mieux dès les derniers jours de décembre, sinon à partir de janvier. Tout le monde ne pourra donc pas se faire vacciner immédiatement. Dans son avis publié lundi, la Haute autorité de Santé a établi un ordre très précis des populations à vacciner.

Elle nous recommande de vacciner d'abord les personnes âgées en établissements, notamment les EHPAD. A la fois les résidents et les personnels y travaillant lorsque ces derniers sont à risque de développer une forme grave du COVID, par exemple parce qu'ils sont diabétiques. Cela représente environ 1 million de personnes ce qui correspond aux quantités de vaccins qui nous seront livrées au cours du premier mois. C'est la phase 1 de notre stratégie.

Puis au fur et à mesure des livraisons, nous élargirons le périmètre de la vaccination, en commençant par les près de 14 millions de personnes présentant un facteur de risque lié à l'âge ou une pathologie chronique et ainsi que par certains professionnels de santé. C'est la phase 2 de notre stratégie qui commencera en février et s'étendra jusqu'au printemps.

Enfin, comme l'a annoncé le Président de la République, nous ouvrirons progressivement, à partir du printemps, la vaccination à l'ensemble de la population. Ce sera la phase 3 de notre stratégie. Olivier VERAN reviendra plus en détail sur chacune des phases.

En fait, le déploiement de la vaccination se fera progressivement suivant une logique simple : priorité sera donnée aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

3/ Notre troisième objectif est de construire une logistique adaptée à ce défi majeur. Acheminer des millions de vaccins, certains avec des caractéristiques très particulières – le vaccin Pfizer doit par exemple être conservé à - 80° – est en effet une opération d’une très grande complexité. Nous y travaillons aussi depuis plusieurs mois, nous avons acheté le matériel et les équipements nécessaires. Nous serons prêts pour les premières vaccinations à partir de début janvier.

4/ Notre quatrième et dernier objectif, est de construire une stratégie vaccinale, qui répondent à trois impératifs : la sécurité, la transparence et la proximité.

Premier impératif, la sécurité. Je sais et j’entends les réticences, voire parfois les craintes exprimées par certains d’entre vous. Je veux rappeler que si un vaccin est autorisé, c’est au terme d’une procédure rigoureuse d’essais et d’évaluations conduits par des autorités sanitaires indépendantes. Nous ne démarrerons rien sans l’avis préalable de la Haute Autorité de Santé sur chacun des vaccins, et les personnes vaccinées seront suivies dans le cadre d’un dispositif renforcé de pharmacovigilance et de traçabilité mis en place par l’Agence nationale de sécurité du médicament et l’Assurance maladie.

Deuxième impératif, la transparence – Je souhaite que les Français aient accès à toute l’information dont nous disposerons.

C’est pourquoi notre stratégie vaccinale sera présentée au Parlement dans le cadre d’un débat prévu par l’article 50-1 de la Constitution au cours de ce mois.

Je m’engage à ce que durant toute la campagne de vaccination, toute la transparence, toute la pédagogie soient faites sur les décisions que nous prendrons et sur l’organisation que nous mettrons en place. Le Président de la République a voulu que les citoyens puissent avoir connaissance des débats scientifiques, qu’ils

puissent dialoguer avec les experts et nous aider à être plus pertinents, plus clairs, plus attentifs à leurs préoccupations. J'ai saisi à cet effet le CESE, afin qu'il organise et anime l'association de la société civile et des citoyens à la conception de notre stratégie vaccinale.

Les collectivités locales seront également parties prenantes tant à l'élaboration de la stratégie vaccinale qu'aux modalités de son déploiement.

Ce qui fait le lien avec la proximité.

Je crois profondément que la confiance passe d'abord par la place que nos professionnels de santé tiendront dans notre stratégie vaccinale. En particulier, il est souhaitable que le médecin généraliste soit au cœur du dispositif, et en particulier le médecin traitant.

Et, plus généralement, c'est par l'implication d'un maximum d'acteurs de terrain, dans les territoires, que passera la réussite de la vaccination, surtout à partir de la phase 2.

Chacun doit pouvoir se faire vacciner par un professionnel de santé à côté de chez lui, qu'il connaît, et en qui il a confiance.

*

Je cède tout de suite la parole au professeur Alain Fischer, professeur d'immunologie et chercheur en biologie, qui va vous préciser ce que nous savons, sur le processus de sélection et d'évaluation que ces vaccins ont suivi pour être autorisés ; et sur les modalités que nous instaurerons pour garantir le plus haut niveau de pharmacovigilance.

ALAIN FISCHER

Je donne désormais la parole à la ministre déléguée à l'Industrie et le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, qui vont préciser le processus d'acquisition des vaccins au niveau européen.

**AGNES PANNIER RUNNACHER MINISTRE DELEGUEE A L'INDUSTRIE
ET CLEMENT BEAUNE, SE AFFAIRES EUROPEENNES**

Je donne enfin la parole au ministre des solidarités et de la santé Olivier Veran, qui va entrer dans le détail opérationnel de notre stratégie vaccinale.

OLIVIER VERAN

Conclusion PM

Vous l'avez compris, cette campagne de vaccination sera la priorité n°1 du Gouvernement dans les prochaines semaines. Elle sera pilotée, sous ma responsabilité, par le ministre de la santé et de la solidarité, Olivier VERAN, en lien évidemment avec l'ensemble des ministères concernés.

Auprès du ministre des solidarités et de la santé, sera créé un conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, chargé d'appuyer le Gouvernement dans les choix qu'il sera conduit à faire en la matière. Ce conseil comprendra des représentants des différentes parties prenantes que le gouvernement entend associer à la mise en œuvre de cette politique vaccinale : experts scientifiques, y compris des sciences humaines et sociales, professionnels de santé, représentants des collectivités locales, associations de patients, citoyens eux-mêmes au travers du cadre de dialogue mis en place par le CESE.

J'ai demandé au professeur Alain Fischer de présider ce conseil d'orientation et je le remercie vivement d'avoir accepté.

Mes chers concitoyens, l'arrivée du vaccin est un vrai motif d'espoir. Une nouvelle étape qui fera appel, à nouveau, à notre sens des responsabilités et de la solidarité.

Comme le Président de la République l'a annoncé, la vaccination ne sera pas obligatoire. C'est le choix de la confiance. Mais il faut que nous soyons les plus nombreux possible à nous faire vacciner. Se faire vacciner, c'est se protéger, face à un virus dont nous connaissons maintenant la dangerosité et la contagiosité.

Se faire vacciner, c'est aussi protéger les autres. C'est un acte altruiste. Ça n'est qu'au terme d'un effort collectif important que nous pourrions atteindre un niveau de protection immunitaire suffisant pour retrouver une vie sociale, économique, éducative, culturelle, sportive normale.

*

Une nouvelle étape s'ouvre, mais elle ne marque pas la fin de l'épidémie. La campagne de vaccination qui est sur le point de s'ouvrir va s'étaler sur plusieurs mois. C'est une arme nouvelle qui s'ajoute à nos autres outils mais qui ne saurait les remplacer : le respect des gestes barrières et la stratégie tester / alerter / protéger.

Cette stratégie qui reste au cœur de notre action au long cours contre l'épidémie va connaître dans les prochaines semaines des évolutions importantes, notamment avec l'accélération du déploiement des tests antigéniques, l'expérimentation de dépistage de masse dans trois villes françaises, l'enrichissement des fonctions de l'application Tous anti-Covid, le renforcement du dispositif d'accompagnement à l'isolement des personnes malades ou cas contacts.

Sur tous ces points, nous reviendrons de manière détaillée lors de la conférence de presse de la semaine prochaine, après avoir préalablement consulté les groupes parlementaires dans le cadre du comité de liaison que je viens d'instituer avec l'Assemblée nationale et le Sénat afin de renforcer la fluidité des relations entre le Parlement et le Gouvernement sur la gestion de la crise sanitaire.

Je vous remercie.